



# DOCUMENT D'INFORMATION

Rentrée scolaire 2025-2026



**École Le Sommet**

120, rue de la Polyvalente, Québec (Québec) G2N 1G8  
Téléphone : 418 634-5501 • Télécopieur : 418 849-1185  
[lesommet@cssps.gouv.qc.ca](mailto:lesommet@cssps.gouv.qc.ca) • [www.ecolelesommet.com](http://www.ecolelesommet.com)

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries  
Québec 

### Documents à récupérer sur le site internet de l'école :

[Calendrier scolaire en cliquant ici](#)

[Listes des fournitures scolaires en cliquant ici](#)

### Règles de vie :

Vous trouverez les [règles de vie en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance avec votre enfant et nous souhaitons que vous ayez une discussion concernant la directive ministérielle quant aux cellulaires, écouteurs et appareils mobiles.

*« Dès la rentrée 2025, l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels sera interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées. » Cabinet du ministre de l'Éducation, 1er mai 2025*

### Code vestimentaire :

Vous devez prendre connaissance du [code vestimentaire en cliquant ici](#). Lors de l'accueil, vous devez respecter le règlement concernant le code vestimentaire comme en tout temps durant l'année. En conséquence, un élève qui ne se conforme pas au dit règlement sera dans un premier temps invité à se conformer. Cela pourrait occasionner un retard non motivé. S'il est dans l'impossibilité de se conformer, il sera dirigé au local de retrait. Lors d'un premier manquement, l'élève pourra réintégrer la classe avec un avertissement. Lors des manquements subséquents, des vêtements lui seront prêtés et ceux-ci devront être rapportés nettoyés. Ces nouveaux manquements pourraient occasionner des reprises de temps (retenues du midi) à faire.

### Mozaïk - Portail-parents :

Si vous n'avez pas encore créé votre compte sur le Mozaïk – Portail-parents, voici la procédure : [PROCÉDURE](#).

Le portail parent « MOZAÏK » est un bon outil de communication entre les parents et l'école. Si vous ne détenez pas déjà les accès, vous devrez vous créer un compte (voir la procédure ci-dessous). Vous pouvez y accéder pour consulter le bulletin, l'horaire et les absences de votre enfant et pour récupérer l'état de compte. Il est possible de télécharger l'application Mozaïk portail sur une tablette ou un téléphone. Cette application vous permettra également de motiver les absences de votre enfant.

### Facture scolaire :

Vous recevrez un courriel vous invitant à récupérer la facture scolaire sur le portail parents « MOZAÏK » <https://portailparents.ca/accueil/fr/> (et non par le portail de l'élève). Lorsque vous recevrez la facture, vous pourrez procéder au **paiement électronique en ligne**. Vous pourrez aussi acquitter les frais scolaires en argent comptant ou par chèque à l'ordre de l'école Le Sommet, en indiquant sur le recto du chèque **le nom de l'élève et son numéro de fiche**.

Veillez noter que tous les effets scolaires prêtés ou loués en début ou en cours d'année (instruments de musique, livres de classe ou de bibliothèque, etc.) sont identifiés par un code-barres. Tout effet non retourné à la fin de l'année sera facturé au détenteur de ce code. **L'élève a donc la responsabilité de s'assurer que l'effet remis à la fin de l'année est bien le sien**. De plus, lors de la remise du matériel, les élèves sont invités à inscrire leur nom sur la fiche d'identification du manuel.

## **Activités collectives – Vie étudiante :**

Les activités offertes aux élèves ont pour objectifs le développement d'un sentiment d'appartenance à l'école, le développement de leadership des élèves, le développement culturel ou d'actualisation du projet éducatif de l'école. Le coût alloué pour les activités communes de socialisation est fixé à 20 \$. Ce montant permettra de financer des activités spéciales à l'intérieur de l'école tout au long de l'année.

## **Casiers :**

Pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et les nouveaux élèves à l'école Le Sommet, l'attribution des casiers se fera lors de la journée d'accueil le 28 août. Pour tous les autres élèves, votre enfant doit lui-même se jumeler avec un autre élève de l'école. Chaque casier est utilisé pour deux élèves. Le casier sera attribué le 27 août en après-midi. Tous doivent prévoir un cadenas lors de l'attribution des casiers.

## **Prise de photo scolaire :**

Une prise de photo sera faite, une fois l'année scolaire débutée, afin de nous permettre d'identifier votre enfant dans notre système. Des détails concernant la photographie scolaire suivront ultérieurement.

## **Transport scolaire :**

[TROUVER MON AUTOBUS, cliquez ici.](#)

## **Carte du réseau du transport de la Capitale (RTC) :**

Si votre enfant utilise le réseau de transport de la Capitale, vous devez vous diriger vers les points de service et assumer les frais relatifs à la prise de photo et l'émission de la carte.

## **Stationnement des élèves :**

Les élèves qui se présentent à l'école avec un véhicule (« scooter » ou voiture) doivent se procurer une vignette au coût de 10 \$ au bureau des surveillants d'élèves et avoir en main leur numéro d'immatriculation. Le stationnement à utiliser se situe à l'arrière de l'école. Toute vignette perdue pourra être remplacée au même coût. Advenant le non-respect des règles de l'école, la direction se réserve le droit de retirer ce privilège.

**Nous tenons à vous préciser que les véhicules stationnés ailleurs qu'à l'arrière de l'école seront remorqués aux frais du propriétaire du véhicule.**

## **Heures d'ouverture du secrétariat :**

Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8 h 30 à 12 h 25 et de 13 h 00 à 16 h 30.

## ASSIDUITÉ SCOLAIRE ET LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE EXTRAIT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Vous trouverez le document sur l'[Assiduité scolaire et la loi sur l'Instruction publique en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance.

### PROCÉDURE POUR LA GESTION DES RETARDS

L'élève en retard à un cours doit se présenter immédiatement au bureau des surveillants. Chaque retard doit être motivé par le parent la journée même en composant le 418 634-5501, option 1, par courriel à l'adresse suivante [sommet.absence@cssps.gouv.qc.ca](mailto:sommet.absence@cssps.gouv.qc.ca) ou par le [portail parents Mozaïk](#).

### CIRCULATION EN DEHORS DES TERRAINS DE L'ÉCOLE

Pendant les pauses, à l'heure du dîner, si l'élève circule en dehors de nos terrains, il n'est plus sous notre responsabilité. **De plus, veuillez prendre note que l'accès aux terrains de Sibéria Spa est strictement interdit.** Les élèves doivent être également sensibilisés au respect des terrains environnants. Le savoir-vivre est de mise et le flânage ne sera toléré sous aucun prétexte.

### ASSURANCE ACCIDENT

La facturation inclut un montant de 1,50 \$ par élève pour l'assurance accident. Cette police d'assurance est **facultative**. Cependant en cas d'accident, le parent qui se désiste ne pourra pas obtenir les remboursements mentionnés dans le [programme d'assurance en cas d'accident \(cliquez ici\)](#).

Si vous décidez de ne pas souscrire à cette police d'assurance, sur votre facture scolaire (état de compte), veuillez cocher JE REFUSE et signer. Vous devrez transmettre cet état de compte signé en remettant la copie originale au secrétariat de l'école.

### SURVEILLANCE DU MIDI

Des frais pour la surveillance du midi sont inclus dans la facture. Ils sont fixés à 100 \$ pour les 180 jours de classe, avec un maximum de 150 \$ par famille pour les élèves résidant à la même adresse. Pour les élèves qui ne dîneront pas à l'école, un formulaire de désistement de surveillance du midi est disponible au secrétariat afin de se faire créditer la surveillance du midi. Les frais doivent être acquittés pour participer aux activités parascolaires et aux activités étudiantes à l'heure du dîner.

## MÉCANIQUE DE GESTION DES MANQUEMENTS

L'école secondaire Le Sommet a comme valeur le respect autant de la personne que des règles de vie. Vous comprendrez que pour atteindre cet objectif, nous avons instauré dans nos règles et procédures un système d'encadrement pouvant mener à certaines conséquences. Il est **très important** que vous en preniez connaissance avec votre enfant. [Lien – Précisions des règles de vie de l'école.](#)

## CODE D'ÉTHIQUE ÉLECTRONIQUE

Vous trouverez le document [Code d'éthique électronique en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance. Voici les modifications que nous avons apportées à notre encadrement :

## NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

La mise à jour de nos normes et modalités est présentement en cours. Nous vous transmettons les sections mises à jour et présentées au dernier conseil d'établissement. [Consulter le document en cliquant ici.](#)

## CONTRAT DE SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE EN SALLE DE MACHINES-OUTILS ET EN LABORATOIRE DE SCIENCES

Je m'engage à :

- suivre les consignes données, les règlements de sécurité en vigueur dans les locaux et adopter en tout temps un comportement responsable et sécuritaire pour moi et pour autrui ;
- inspecter mon matériel avant de l'utiliser et aviser de tout bris ou de matériel manquant ;
- porter en tout temps des lunettes de sécurité lors d'un laboratoire ou d'un atelier ;
- au besoin, retirer mes lentilles cornéennes lors des expériences de laboratoire et des ateliers ;
- attacher à l'arrière mes cheveux longs ou mi- longs lors d'un laboratoire ou d'un atelier ; mon visage doit être entièrement dégagé ;
- porter obligatoirement des souliers fermés lors d'un atelier ;
- ne jamais goûter, toucher ou sentir directement les produits chimiques ;
- ne faire que les expériences assignées ou approuvées et obtenir la permission pour modifier une expérience ;
- rapporter tout accident et incident, même mineur ;
- lorsqu'une substance dangereuse entre en contact avec ma peau ou mes yeux, laver immédiatement la partie atteinte et aviser un responsable ;
- nettoyer mon matériel, mon poste de travail et les machines-outils à la fin d'une expérimentation ou d'un atelier et ranger le matériel comme demandé.

Je suis conscient que ma sécurité personnelle ainsi que celle de mes camarades de classe dépendent de mon comportement. Je suivrai rigoureusement toutes les consignes de mon enseignant ou du personnel de l'école.

*Note : Une formation et un examen de sécurité en atelier seront fournis à l'élève avant de prendre part aux activités qui s'y déroulent.*

## Paielement électronique Frais scolaires

**ATTENTION** : : Voici des informations nécessaires afin de bien effectuer vos paiements électroniques.

### **INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES**

- Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC
- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Toronto Dominion

La facture est payable selon les modes de paiement suivants :

- Par Internet
- Par guichet automatique, par téléphone ou au comptoir de certaines institutions financières

### **PAIEMENT INTERNET**

- Accédez à votre compte sur le site de votre institution financière.
- Tapez « prem » ou « premieres » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide.  
Vous obtiendrez :
  - Desjardins et Banque Nationale : CSS Premières-Seigneuries – Frais scolaires
  - Autres institutions financières :
    - CSS Prem-Seigneuries frais sco
    - CSS Premieres-Seigneuries frais scolaire
    - centre de services scolaire des premieres-seigneuries frais

**ATTENTION** : Il existe des choix différents pour d'autres services de notre organisation (taxe scolaire, transport, service de garde). **Assurez-vous d'utiliser le bon choix.**

### **NUMÉROS DE RÉFÉRENCE**

- Sur l'état de compte, vous trouverez **deux numéros de référence différents** commençant par FR, suivis de 18 chiffres (ex. : FR-XXX-XXXXXXXX-XXXXXXXX). Chaque parent a un numéro de référence distinct.
- **Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur.**
- Si votre enfant change d'établissement scolaire en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte de la nouvelle école.
- Il est important d'utiliser le numéro de référence spécifique à chaque enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre établissement scolaire.